



COMMUNE DE CRAVANT

Le **DIX MAI DEUX MIL SEIZE à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 6 mai 2016 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 2	Procuration : 1
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoint :	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN	
Conseillères :	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
Excusés :	Mme Déborah HERVE Pouvoir de Mr Alain GODARD à Mme Colette LERMAN	
Secrétaire :	Valérie LEGRAND	

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE DE LA MISE AUX NORMES DU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire présente au conseil municipal le tableau d'analyse des offres établi par le cabinet UBIK, après négociation avec les entreprises conformément aux dispositions du règlement de consultation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux d'accessibilité et de sécurité du groupe scolaire, d'un montant total de 174 867.90 € HT (estimation globale 140 000€ HT) dont 6 000.72 € HT pour les options du plan Vigipirate non prévues initialement soit 209 841.48 € TTC (subvention DETR obtenue: 97 740 €)

RETIENT les offres des entreprises suivantes :

lot 1-Démolition maçonnerie	entreprise MARQUIS Tanlay	33 630.00 €
lot 2- Menuiseries Serrurerie	entreprise MARECHAL Vassy-Etaules	52 161.36 € + option 5 569.12 € TOTAL : 57 730.48 €
lot 3- Plâtrerie Doublage Cloison Plafond	entreprise CHEVILLARD Vermenton	8 373.50 €
lot 4 - Carrelage Faïence	Entreprise CHEVILLARD Vermenton	13 410.20 €
lot 5- Peinture Sol souple	entreprise CHEVILLARD Vermenton	10 592.12 € + option 431.60€ TOTAL : 11 023.72 €
lot 6- Electricité	entreprise CBE Etaules	27 700.00 €
lot 7- Plomberie Chauffage VMC	entreprise AL2M Auxerre	23 000.00 €
TOTAL		174 867.90 € HT

AUTORISE Le Maire à signer les différentes pièces du marché avec les entreprises.

2- POINT SUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Suite au dépôt de demande de prorogation de l'Agenda D'Accessibilité Programmée en date du 24 septembre 2015 et à l'accord par Mr le Préfet de cette prorogation pour un an, nous devons étudier les diagnostics des bâtiments publics de la Commune établis par le cabinet UBIK. Il s'agit des bâtiments suivants : la mairie pour une estimation à 91 800 €, la bibliothèque municipale (estimation 19 950 € HT+ annexes 3 000 € HT), la salle polyvalente (estimation 39 750 € HT+ annexes 40 000 € HT), la salle du Gué d'Arbaut (estimation 27 250 € HT+ annexes 7 500 € HT), le Syndicat d'initiative (accessibilité impossible techniquement) et de la salle de Chevilly (estimation 57 500 € HT+ annexes 55 000 € HT) afin d'établir les AD'AP de ces bâtiments avant septembre 2016.

Mme le Maire propose de réfléchir sur chaque bâtiment point par point avec le cabinet UBIK afin de simplifier et de trouver des solutions plus économiques que les montants indiqués ci-dessus qui sont évalués à un total de 236 250 € HT plus les annexes de 105 500 € HT avant de déposer l'ADAP.

3- AUTORISATION DE SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION POUR UNE PARTIE DE TERRAINS COMMUNAUX EN VUE DE L'INSTALLATION D'ANTENNES RELAIS HERTZIENNES

Cette délibération annule et remplace celle du 25 avril 2016.

La société TDF souhaite louer des terrains à la Commune de Cravant afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Les terrains, objets de la demande, sont une parcelle de 100 m² sur les 1610 m² appartenant à la parcelle ZE 128 lieudit « Plain du Cougnot » et une parcelle de 100 m² sur 180 835 m² appartenant à la parcelle E 667 lieudit « Bois de Vézeau ».

La société TDF ne disposant pas encore de client désirant s'installer sur le site, durant la période de commercialisation les emplacements loués sont réservés au profit de TDF en contrepartie d'un loyer minoré de 300 € par an. La période de commercialisation débutera à la signature des baux et ne pourra s'étendre au-delà du terme de 36 mois du bail, étant entendu que TDF fera ses meilleurs efforts pour commercialiser le site le plus rapidement possible.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les baux avec la société TDF pour les 2 terrains de 100 m² inclus respectivement dans les parcelles ZE 128 et E 667 pour une durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ces 2 baux pour un loyer annuel de 300 € chacun lors de la période de commercialisation par TDF (au maximum de 36 mois) puis de 1000 € chacun, révisable sur la base de l'ICC, dès le début des travaux d'installation sur le site. Il est précisé dans les baux que TDF accepte de remettre en état les chemins et passages qui pourraient se trouver détériorés du fait de la construction, de l'exploitation et du démantèlement des installations par TDF.

4- DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DU BUDGET DE L'EAU PAR LA TRESORERIE

Mme le Maire fait part de plusieurs créances non recouvrées et jugées irrécouvrables par Mr le Receveur de Vermenton qui nous demande leur passage en non-valeurs.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE de passer en non valeurs les titres de recettes suivants :

- Au budget de la Commune pour 1 612.57 € pour un dossier de surendettement et décision du Tribunal d'effacement de la dette (titres 283,299, 201,229, 304, 309, 36, 204, 335, 108 de 2012 à 2015)

- Au budget de l'Eau pour 890.12 € pour un dossier de surendettement et décision du Tribunal d'effacement de la dette de 472.40€ (titres 493 et 480 de 2013 et 2014) et 3 dossiers pour poursuites sans effet : de 245.78 € (titres 101 et 14 de 2009 et 2010), de 116.21 € (titre 377 de 2010) et de 55.73 € (titre 407 de 2007)

APPROUVE le passage en non-valeurs de ces titres pour les sommes mentionnées

IMPUTE la dépense au compte 6541 créances admises en non-valeurs de 1 612.57 € au budget de la Commune et de 890.12 € au budget de l'Eau.

5- TARIFS DU NOUVEAU COLUMBARIUM

Suite à la vente de la dernière des 16 cases du columbarium, le conseil municipal avait voté au budget l'achat d'un nouveau columbarium identique.

Après négociation du prix, la commande vient d'être passée auprès de la SARL HUGOT pour 11 000 € TTC, pour une installation cet été compte tenu du délai de fabrication de 2 mois.

Il convient dès lors d'établir les tarifs pour le nouveau columbarium, il est proposé d'établir le prix de la case pour une durée de 50 ans à 700 € (ancien tarif 550 €).

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le tarif d'une case de columbarium pour 50 ans à 700 €.

6- TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AUX HABITANTS D'ACCOLAY

Compte tenu de la création de la commune nouvelle des Deux Rivières entre Cravant et Accolay à partir du 1^{er} janvier 2017, il est proposé d'anticiper vis-à-vis des habitants d'Accolay en leur louant les salles polyvalente et du Gué d'Arbaut aux mêmes tarifs préférentiels que les habitants de Cravant dès à présent.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide de louer les salles communales aux habitants d'Accolay au même tarif que les Cravantais.

7- DEMANDE D'OCCUPATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Un habitant de Bazarnes souhaite remonter une équipe de football et sollicite à cette fin le prêt du terrain de football et des vestiaires de Cravant. Deux problèmes se posent celui de l'utilisation d'un des vestiaires pour le stockage des tables et chaises de la salle polyvalente et celui de la cohabitation entre le club de football et les locataires de la salle polyvalente. De plus étant donné qu'un habitant de Cravant a également ce projet, il n'est pas possible de donner une réponse favorable à cette demande.

8- DEVENIR DU PARKING DE TOURISME ROUTE DE PARIS

Compte tenu :

- des travaux partiels effectués pour la remise à niveau de l'entrée du parking et de leur coût,
- que cette rénovation va rapidement se détériorer par le passage et les manœuvres des poids lourds
- que l'état de l'ensemble de la surface du parking, en voie de dégradation rapide à cause des manœuvres des poids lourds, va nécessiter dans les 2 ans à venir de nouvelles rénovations chères, à durée de vie très limitée
- du peu de retour sur investissement pour la Commune de Cravant d'un tel parking sachant qu'il ne rentre pas dans la compétence de la commune de mettre à disposition, de gérer et d'entretenir un tel équipement destiné au trafic poids lourd sur un axe routier départemental

le conseil municipal décide que cette zone soit réservée au stationnement des véhicules légers, interdit au stationnement et à l'arrêt des poids lourds, sauf pour raison de service communal ou intercommunal, et que des dispositions simples en limitent l'accès.

9- QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : Mme LERMAN fait part du don à la Commune de Cravant d'un tableau représentant la fosse Dionne par la famille MARLIN-MIGNOT. Le conseil municipal leur adresse leurs remerciements.

Service civique : Mme LERMAN fait part de la possibilité d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans pour une mission d'intérêt général selon des modalités précises sur une période de 6 à 12 mois. Une réflexion est à faire.

Covoiturage : Une étude pour proposer ce service va être faite en liaison avec Accolay.

Kermesse des Ecoles : Afin de maintenir la kermesse des écoles en période de plan Vigipirate renforcé, il est demandé aux pompiers s'ils peuvent assurer une présence lors de la kermesse des Ecoles qui aura lieu le vendredi 24 juin de 16 H 45 à 20 H 30.

Concert Cravant en Fêtes : Un concert de rock va être organisé par Cravant en Fêtes le samedi 18 juin, le lieu doit être défini soit en extérieur soit dans la salle polyvalente. Mme le Maire préférerait pour des questions de sécurité que le concert ait lieu en intérieur.

Pigeons : Mr Silvan s'est renseigné, la seule solution est de les capturer grâce à des cages et de leur faire manger des graines incluant un principe actif stérilisant avant de les relâcher.

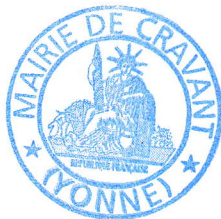
Epicerie : Mr Gueux souhaite connaître l'avancée du dossier : nous sommes en attente de l'agrément des Douanes.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers : Mr Moncomble remercie la commune pour le prêt du camion benne lors de leur vide grenier.

Abeilles : Les pompiers ont retiré un essaim d'abeilles vers l' ESCALIER et un autre leur a été signalé dans une cheminée, il a été conseillé aux habitants de faire de la fumée pour les faire partir.

La séance est levée à 21 H 25.

Le Maire



P. Lerman